

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} FÉVRIER

INFORMATIONS

CAISSES D'ÉPARGNE

Les caisses d'épargne existant en 1891 sont au nombre de 544 avec 4,062 succursales.

Les versements qu'elles ont reçu des déposants se sont élevés pour l'année 1891 à la somme de 835,394,734 fr.

Le solde dû aux déposants au 31 décembre 1891 s'élevait à la somme énorme de 3,062,311,272 francs. Ce solde a augmenté de 1890 à 1891 de 140 millions.

Le nombre des livrets nouveaux ouverts en 1891 s'est élevé à 513,600. De sorte que le nombre des livrets existant au 1^{er} janvier 1892 s'élevait au chiffre de 5,936,825.

On voit en présence de quels résultats véritablement saisissants on est arrivé par l'accumulation des capitaux dans les caisses d'épargne.

Les chiffres que nous venons d'indiquer représentent en moyenne 514 fr. par livret.

Le contingent de 1891 sera, suppose-t-on, de 70,000 hommes inférieur au chiffre normal. Les naissances pendant la guerre avaient naturellement diminué et nous en voyons le résultat aujourd'hui.

En revanche, la classe 1893 présentera, paraît-il, un accroissement presque équivalent. On a constaté, en 1872, 353,000 mariages, 78,000 de plus que la moyenne. Attendons les suites de cette recrudescence matrimoniale, qui ne s'est malheureusement pas maintenue.

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES ET LE FISC

Le Réveil de la Haute-Saône enregistre ce jugement favorable aux congrégations religieuses :

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA FAUTE D'UNE MÈRE

PAR AD. FAVRE

II

Une semaine entière s'est écoulée, le jour fatal est arrivé pour le garçon de caisse, et déjà même le temps en a dévoré la plus grande partie. Il est nuit.

Madeleine est seule avec sa fille. André est sorti.

Depuis huit jours, l'infortuné Delcour avait, selon sa promesse, remué ciel et terre ; outre les affiches qui avaient été apposées dans Paris, André s'était personnellement livré aux recherches les plus minutieuses.

Peines inutiles !

Quand la certitude absolue de la perte s'était trouvée ainsi acquise, le garçon de caisse était allée frapper à bien des portes, mais les temps avaient changé, et ceux qui eussent volontiers aidé le manufacturier ruiné, fermèrent l'oreille

Reproduction interdite. S'adresser à la Correspondance littéraire Ad. FAVRE, 15 bis, rue de Maubeuge, Paris.

« Le tribunal de Vesoul vient de débouter de sa demande l'administration des domaines, qui avait assigné les sœurs du Sacré-Cœur de Morey en paiement des droits dits d'accroissement.

» Ce jugement est d'ailleurs conforme à la jurisprudence de la Cour de cassation, qui a rejeté récemment un pourvoi formé par l'administration des domaines et de l'enregistrement contre un jugement du tribunal de Reims conçu dans le même sens que celui que vient de rendre le tribunal de Vesoul. »

LA DÉCLARATION DES CARDINAUX

L'Archevêché de Paris a communiqué la seconde liste des adhésions des évêques à la Déclaration des cardinaux français.

Ont adhéré : Nosseigneurs les archevêques de Bourges, Chambéry, Rouen et Tours ;

Nos seigneurs les évêques d'Ajaccio, Châlons, Fréjus, Gap, Meaux, Mende, Montauban, Moulins, Nice, Pamiers, Perpignan, Le Puy, La Rochelle, Saint-Jean-de-Maurienne, Tarentaise, Tulle, Verdun, Versailles, et Mgr Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa.

Cela fait 23 adhésions à ajouter aux 43 précédentes, soit 66. — Remarquons que six sièges sont vacants et ne peuvent fournir d'adhésions, et de plus le cardinal Lavignier représente en fait : Alger, Constantine, Oran et Carthage. Enfin, les colonies éloignées ne peuvent adhérer.

Parmi les évêques qui ont adhéré à la déclaration des cardinaux, nous remarquons M^{gr} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, l'un des doyens de l'Épiscopat et le frère de M. le marquis de Dreux-Brézé, l'ami dévoué de Monsieur le comte de Chambord.

Tous ceux qui ont l'honneur de connaître le vénéré prélat savent qu'il est un ardent patriote en même temps qu'un saint évêque.

aux timides instances de l'employé misérable.

C'était tout simple : en prêtant leur argent au premier, ils faisaient une affaire ; en obligeant le second, ils ne faisaient qu'une œuvre charitable.

Donc, le huitième jour était arrivé, et André Delcour n'avait obtenu aucun résultat. Pendant ce temps, la figure de M. Lefebvre, son banquier, était allé se rembrunissant ; de vagues rumeurs circulaient dans les bureaux, et André comprenait qu'il n'y avait nulle grâce, nulle pitié à attendre.

Aussi, sans se laisser abattre et retrempeant au contraire son courage dans l'imminence du danger, il venait de se décider à un sacrifice qui donnait une preuve de sa loyauté : c'était de vendre tout ce qu'il possédait, son mobilier, quelques bijoux, débris de son aisance passée, et d'en donner le montant comme acompte. Que pouvait-on lui demander de plus ?

Après cela, il se promettait de travailler, et, avec l'aide de Dieu, il avait espoir de s'acquitter.

Or, il s'était adressé déjà, depuis deux jours, à maintes personnes, pour trouver le moyen de se défaire avantageusement de ce qu'il voulait vendre ; tout le quartier, pour ainsi dire, con-

naissait sa position ; mais il n'avait trouvé aucun acquéreur.

En dernier ressort, il venait de sortir pour se rendre chez un brocanteur duquel il avait reçu dans la journée quelques offres.

A mesure que le moment fatal approchait, André devenait plus calme et plus maître de lui-même.

— Madeleine, dit-il en sortant, peut-être t'enverrai-je cet homme. J'emporte avec moi quelques bijoux dont j'aurai ailleurs un meilleur prix. Pour le reste, tu le sais, ne le cède pas à moins de deux mille francs ; cela vaut plus.

Et Delcour examinait tout avec le plus grand sang-froid.

— Au reste, continuait-il, s'il ne voulait pas accorder cette somme, retiens-le jusqu'à mon retour. Adieu.

André était donc sorti, et Madeleine, ayant Hortense assise sur ses genoux, attendait cet homme entre les mains duquel allait passer ces meubles, ce linge, qui faisaient toute la fortune du malheureux ménage.

Madeleine aussi était calme ; pendant trois jours, elle avait pleuré toutes les larmes de son corps.

Il n'y avait pas longtemps que la jeune femme était seule lorsqu'on heurta à la porte. Elle alla ouvrir. Un homme entièrement enveloppé dans un long manteau, et dont une barbe épaisse masquait à peu près le visage, entra et salua.

— M. Delcour sort de chez moi, dit-il.

— Et vous venez pour acheter ?...

— Tout cela, oui.

Madeleine posa la petite Hortense sur une chaise et prit la lampe pour montrer une à une, à l'acquéreur, les pièces du mobilier.

L'enfant, étonnée et silencieuse, ne quittait pas de ses grands yeux l'étranger dont l'aspect apparemment la frappait.

— Voici le lit qui est en acajou, dit Madeleine, et parfaitement conservé ; nous ne garderons qu'un lit de sangle et la couchette de l'enfant. Il y a là trois matelas, dont deux à vendre ; ils sont en belle laine...

L'acheteur avait jeté un rapide coup d'œil sur l'ensemble et paraissait peu s'inquiéter des détails.

— A combien comptez-vous le lit avec tous ses accessoires ? demanda-t-il négligemment.

— A deux cents francs.

— Et la commode ?

Il a ensuite exposé la nécessité de l'union des monarchistes et des catholiques pour organiser une grande lutte religieuse contre le projet de loi gouvernemental sur les associations.

A la suite de ce discours, il a été décidé qu'une campagne de conférences serait faite en faveur de la liberté d'association : elle sera entreprise par des orateurs appartenant à la jeunesse royaliste.

AUGMENTATION DE LA BIÈRE

Curieuse conséquence des nouveaux tarifs de douane.

La bière étrangère qui, jusqu'ici, payait 7 fr. 20 de droits d'entrée en France par hectolitre, se trouve frappée d'un droit minimum de 9 fr.

Les propriétaires de brasseries qui débitent à Paris la bière allemande ont jugé qu'ils ne pouvaient supporter la charge de cette augmentation et ont décidé, eux pas bêtes, de la faire supporter par leurs clients.

Ils doivent tenir une réunion dans laquelle ils décideront sous quelle forme la bière sera augmentée à Paris.

Les uns, en effet, préféreraient porter le prix du bock de trente à trente-cinq centimes, les autres croient que le client protesterait moins si on diminuait la capacité des verres.

Peut-être conciliera-t-on les deux partis... en augmentant le prix du bock et en le servant dans des verres plus petits que par le passé.

JUSTICE RAPIDE

L'Éclair raconte le fait suivant dont nous ne pouvons garantir l'exactitude : il fut même un temps où nous l'aurions écarté avec dédain, comme évidemment faux. Aujourd'hui l'in vraisemblable est toujours possible :

Des magistrats ont compris le dommage que les lenteurs causaient aux justiciables. Et voici

ce qui s'est passé la semaine dernière à la Cour d'appel. Un avocat qui devait plaider dans une dizaine de jours se fit donner le dossier de son client; quel ne fut pas sa stupéfaction en y trouvant, écrit de la main même du rapporteur, l'arrêt confirmatif, l'arrêt décidé avant plaidoirie. On n'est pas plus expéditif en vérité!

LES MOUTONS ÉTRANGERS

Le ministre de l'agriculture accompagné de M. Revol son chef de cabinet, et de M. Viger, député, s'est rendu jeudi au marché de la Villette pour visiter le sanatorium qui va être ouvert à l'importation des moutons étrangers à partir d'aujourd'hui 4^e février. Presque en même temps que lui, par une heureuse coïncidence, arrivait M. le préfet de police accompagné de M. Besançon, dans le but de faire la même visite.

Le nouvel établissement a été trouvé très bien aménagé, complètement prêt et pouvant recevoir à la fois 20,000 moutons.

Joli perspective pour le producteur français!

Lettres parisiennes

Paris, le 30 janvier 1892.

Dans une précédente lettre publiée en octobre dernier, nous avons parlé de la République de l'Equateur et des grands travaux de chemins de fer projetés dans ce pays. Au moment où ces projets vont se réaliser, grâce à l'épargne anglo-française, il nous paraît intéressant de donner en exemple à beaucoup d'Etats européens cette contrée sud-américaine où les recettes sont en progression constante grâce à la probité de ses gouvernants, grâce aussi à l'ordre qui y règne.

En 1869, les recettes n'atteignaient que 4,457,637 piastres; en 1887, elles étaient de 9,774,478 piastres, et, depuis, l'augmentation a continué. Cette plus-value n'a pas été procurée par le procédé trop facile mais factice d'impôts nouveaux ou accrus. Au contraire, le gouvernement actuel, dont le président est M. Florès, neveu de l'illustre Garcia Moreno, a diminué certaines contributions et en a aboli plusieurs autres, par exemple, la capitation sur les indigènes; le droit de 5 0/0 sur les revenus des évêques, chanoines, curés, avocats, médecins et employés de solde éventuelle, ainsi que l'impôt de transmission sur les successions.

La prospérité de l'Equateur tient encore à la richesse naturelle: les mines y abondent, et c'est là que le commerce européen trouve la quantité la plus considérable de cacao; en 10 ans, l'importation de ce produit, pour ne parler que de celui-là, s'est accrue dans des proportions considérables: elle est passée de 23 millions de livres en 1886, à 35 millions de livres en 1890.

C'est un très beau résultat qu'il convient de signaler et qui permet de bien augurer de l'avenir de ce pays, quand celui-ci sera doté d'une voie ferrée de pénétration, allant de la côte jusqu'aux hauts plateaux. Cette voie ferrée, dont un tronçon existe déjà sur une longueur de 102 kilomètres, va être prolongée de 173 kilomètres. Or, c'est en vue de ces travaux à accomplir que la Compagnie des chemins de fer actuelle de l'Equateur émet le 4 février prochain 94,000 obligations 5 0/0 de 500 fr., au prix de 427 fr. 50, rapportant 25 fr. d'intérêt net d'impôts, et garanties pendant 33 ans par le gouvernement lui-même.

Cette garantie, qui s'élève à 2,800,000 fr. par an, est la meilleure preuve de l'utilité d'une entreprise dont la réalisation est appelée à favoriser le développement d'un riche pays, plus vaste que la France.

ÉTRANGER

LE DROIT D'ASILE EN SUISSE

Il résulte d'une communication d'ordre diplomatique que le conseil national helvétique, sur les nouvelles protestations de certaines puissances monarchiques, notamment de l'Allemagne, vient d'approuver un projet de loi restreignant l'hospitalité accordée jusqu'ici par la Suisse aux réfugiés politiques et particulièrement aux anarchistes.

Ce projet ne va point jusqu'à l'abandon du principe même du droit d'asile, mais il établit une distinction entre le crime de droit commun et le crime purement politique.

S'il est définitivement adopté par le conseil des Etats, la Suisse accordera désormais l'extradition pour tout attentat ou délit dont le caractère politique ne sera pas nettement déterminé.

ANGLETERRE. — depuis la mort du duc de Clarence, sa fiancée, la princesse Mary, est dans un état de prostration impossible à décrire. A son arrivée à Richmond, après les funérailles, on a craint un moment pour sa raison, tant son désespoir est grand.

Les marques de sympathie lui viennent de toutes parts; mais rien ne peut la consoler.

En présence de cette situation, la reine aurait décidé de l'emmeier avec elle à Hyères.

De plus, Sa Majesté va lui conférer incessamment le titre d'Altesse royale.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 janvier 1892.

Après la réponse des primes de fin de mois qui avait lieu aujourd'hui, les affaires ont été plus animées et il semble que la spéculation ait plutôt à racheter qu'à vendre pour se liquider. Le 3 0/0 ancien qui avait ouvert à 95.27 clôture à 95.35; le nouveau cote 94.37 et le 4 1/2 est à 105.87.

Des rachats de vendeurs en bénéfice relè-

vent la cote des fonds étrangers. On traite l'Extérieure à 63 3/16 et le Portugais à 29 1/2. La Rente Italienne reste sans changement à 90.27. Les fonds Russes sont un peu mieux tenus, le nouveau à 76 3/8 et l'Orient à 64 3/16.

Le Crédit Foncier reste à 1,217. Le chiffre de 20,100,000 fr. pour 1891 accusé par son bilan au 31 décembre semble indiquer que le dividende sera le même qu'en 1890.

La Société Générale se maintient sans changement à 475. Le Crédit Lyonnais clôture à 798.

L'action du Champ d'Or reste demandée à 55 fr. Le rendement du mois de décembre est en progrès marqué sur celui des précédents mois.

L'action de l'Electra se traite à 55 fr.

Les actions des Voies ferrées Economiques sont en hausse sensible à 335 fr. On prévoit des cours plus élevés en raison des 25 fr. de dividende que cette Compagnie peut distribuer rien qu'avec le produit de ses lignes sans garantie d'intérêt.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE

Dans le mouvement judiciaire qui vient d'avoir lieu, nous remarquons les nominations suivantes:

M. Dérubéré-Desgardes, procureur de la République à Mayenne, est nommé procureur à Laval.

M. Baligand, juge à Saumur, est nommé procureur de la République à Baugé.

M. Albeinc, procureur de la République à Baugé, est nommé procureur à Mayenne.

M. Rousseau, substitut à Baugé, est nommé juge à Saumur.

M. Demangeat, attaché au cabinet du garde des sceaux, est nommé substitut à Baugé.

M. Lefranc, avocat, est nommé juge suppléant à Baugé.

ACCIDENT DE VOITURE

Depuis quelque temps, le grand mail-coach du baron Lejeune traversait Saumur tous les matins pour conduire à divers rendez-vous de chasse, moult joyeuse compagnie de dames, damoiselles et damoiseaux. Nos officiers ont beaucoup suivi ces réunions.

C'était hier le jour de fermeture et l'on ne pouvait se séparer sans un banquet.

Il eut lieu samedi soir à l'Hôtel Budan.

Entre autre convives était M. d'Andigné, élève-officier, fils du général sénateur de Maine-et-Loire.

Devant passer la journée du lendemain chez son père, au château de Monnet, M. d'Andigné quitta la salle du festin vers 10 heures et monta dans une charrette anglaise.

Arrivé place de la gare d'Orléans, M. d'Andigné

vint crocheter un omnibus et fut projeté sur le pavé. On s'empassa autour de lui. Dans sa chute, M. d'Andigné s'était blessé à la tête; il ne donnait plus aucun signe de vie et le sang sortait avec abondance d'une coupure au-dessus de l'arcade sourcilière.

Transporté chez M. Ernoult, pharmacien, place de la Bilange, il y reçut les premiers soins, en attendant l'arrivée du docteur. M. Gérault, prévenu, arriva en toute hâte. Après une heure de soins, M. d'Andigné reprenait connaissance.

Il a été transporté à l'hôpital militaire.

La nuit a été assez calme et hier soir le malade était beaucoup mieux et hors de danger.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Exercices de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement

Lundi 4^e et mardi 2 février:

Messes basses à 6 heures, 7 heures, 8 heures, 8 heures 1/2.

Grand'messe à 10 heures 1/2.

Vêpres à 3 heures.

Les sermons, le soir, à 8 heures, seront prêchés par M. l'abbé Calaber, aumônier de la Retraite.

Mardi soir, clôture des exercices à 8 heures. — Sermon, salut en musique.

C'est le 4 février prochain, à minuit, qu'expire le délai accordé aux électeurs pour se faire inscrire sur les listes électorales.

Ils doivent donc, avant cette époque: 1^o vérifier s'ils sont inscrits sur la liste électorale; 2^o exiger leur inscription, s'ils ont été omis; 3^o provoquer l'inscription des électeurs illégalement omis et la radiation de ceux illégalement inscrits.

C'est, on le sait, du 23 avril au 8 mai que les régiments territoriaux sont convoqués pour une période d'exercices.

Les élections municipales restant fixées au 1^{er} mai, le ministère de la guerre modifiera les dates de convocations pour permettre aux hommes convoqués pour cette période de prendre part aux élections.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 janvier. — Antoine-Alfred Andésir, rue de la Croix-Verte.

Le 29. — Juliette Guillemot, petite rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Albertine-Hermine-Louise Bougon, place de l'Hôtel-de-Ville.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Pierre-François Roubinet, cavalier de marine, à Saumur, et Anaïs-Marie Odet, sans profession, à Gizeux (Indre-et-Loire).

François-Marie Bordenave, maréchal-des-logis à l'École de cavalerie de Saumur, et Juvénale-Marie Osmont, sans-profession, à Saumur.

— Cent francs.
— L'armoire à glace ?
— Cent cinquante.
— Les deux pendules ?
— Quatre cents francs; celle-ci est fort belle.
— Cette montre ?
— Oh! monsieur, elle n'est pas à vendre; c'est la montre de mon père.
— Bien, passons.
— Il y a encore...
— Oui, le restant, la table, les chaises, le buffet et la batterie de cuisine. Combien ?
— Deux cent cinquante francs, dit la jeune femme timidement.
— Tout cela est bien cher... et nous n'arrivons encore qu'à onze cents francs.
Le front de Madeleine s'assombrit.
— C'est vrai, dit-elle avec découragement.
— Je ne vois pas que nous puissions faire affaire.
— Oh! nous avons beaucoup de linge... dit la pauvre mère en reprenant espoir, et comme vous avez promis d'acheter le tout, je vais vous le montrer.
— Inutile; le tout réuni vaut-il quinze cents francs ?

— Plus que cela.
— Deux mille ?
— Oui, au moins.
— Et votre mari a besoin de dix mille francs.
— Ah!... il vous a dit...
— Oui. Eh bien! madame, je puis vous assurer qu'aucun marchand ne vous donnera plus de quinze cents francs; et c'est dix mille francs qu'il vous faut.
L'étranger se tut un moment et jeta les yeux sur Hortense.
— Cette petite fille est à vous, madame ? demanda-t-il.
— Oui, monsieur.
Il se fit un nouveau silence.
— Madame, reprit l'inconnu, votre mari est dans une position bien pénible.
— En effet, bien pénible, répondit Madeleine. Aussi ai-je espéré que vous auriez égard, et que deux mille francs...
— Deux mille francs! Mais êtes-vous sûre qu'avec cela, qu'avec trois mille francs même, M. Delcour évite le sort qui le menace ?
— Il me l'a fait espérer.
— Il vous a trompé, pauvre femme. Madeleine tressaillit.

— A l'heure où je vous parle, de terribles indices se sont élevés contre votre mari... Êtes-vous certaine... de son innocence ?
— Oh! monsieur!... j'en jurerais devant Dieu.
— Eh bien! madame, il faut trouver dix mille francs... et tout de suite; demain il serait trop tard, votre mari serait arrêté!
— Mais... c'est impossible !
— C'est inévitable.
— Et comment trouver cette somme ? Vous ne savez pas, vous, que mon André est allé partout, qu'il a sollicité ses anciens amis... et qu'aucun n'a voulu, qu'aucun n'a pu... lui prêter la moindre partie de ces dix mille francs.
Les quelques paroles du brocanteur avaient tout à coup fait naître dans le cœur de Madeleine une espérance insensée; cet homme allait peut-être lui offrir ce qu'André avait vainement cherché à obtenir. A cette perspective, une fièvre d'hallucination était montée au front de la jeune femme; elle tremblait comme une feuille... elle était presque folle.
Mais l'étranger se taisait, et avait jeté un nouveau regard sur Hortense.
— Eh bien! monsieur ? demanda timide-

ment Madeleine.
Cet *eh bien!* était une prière qui partait du fond du cœur.
— Il y a peut-être un moyen... murmura l'homme.
— D'avoir ces dix mille francs! fit Madeleine dont les yeux étincelèrent.
— Oui... je vous les offre.
(A suivre.)

LA PATRIE DU PIANO

Qui est l'inventeur du piano ?

Les Italiens prétendent que c'est un de leurs compatriotes, Bartholomée Cristofori. Mais le piano a de nombreux ancêtres, notamment le clavicorde, le claquebois et la harpe à clavier.

Cristofori aurait présenté le premier spécimen de piano au commencement du dix-huitième siècle. Mais à la même époque, un nommé Marius — un compatriote de M. Reyer qui a pour le piano la belle haine que l'on sait — soumettait à l'Académie des sciences deux clavécins dans lesquels il avait mis des petits marteaux pour frapper les cordes.

On voit qu'il y a lieu d'être assez indécis sur la patrie du piano !

Louis Duplex, employé de commerce, à Saumur, et Marie-Céline Fraudeau, sans profession, à Benassay (Vienne).

Marie - Gaston - Emmanuel - Charles baron d'Huart, sous-lieutenant au 3^e cuirassiers, à Lyon, précédemment à Saumur. et Madeleine-Claire-Andrée Tollon, sans profession, à Marseille.

Jean-Baptiste Humeau, domestique, et Philomène-Mélanie-Alexandrine Jaunet, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 29 janvier. — Yvonne-Marguerite Sir, 6 mois, place de la Bilange.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Concours du 31 janvier 1892 :

Fusil Gras, à 100 mètres. — Membres actifs : médailles, MM. Ruau, Edelin et Mercier.

Récompenses du mois de janvier 1892 :

Fusil Gras, à 100 mètres. — Médaille, M. Milton.

Tir réduit, à 25 mètres. — Médaille, M. Guignon Georges.

Pistolet, à 12 mètres. — Médaille, M. Doussain.

Dimanche 7 février 1892, au stand de l'École de cavalerie, de 2 h. à 3 h. du soir, fusil Gras, à 200 mètres.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort se termine aujourd'hui à Saumur par le canton Nord-Ouest.

A ce propos, disons que, dans notre numéro de samedi, le n° 67 a été, par erreur, attribué au conscrit Adrien Gateau, de Chacé, au lieu du n° 56 qu'il a tiré.

Théâtre de Saumur

Le Régiment a fait salle comble hier soir. Une vraie salle de dimanche avec bousculade de l'orchestre aux cintres, réclamations, protestations et bruits divers — comme à la Chambre.

L'œuvre de MM. Mary et Grisier a eu sur notre scène le même succès qu'elle avait déjà obtenu l'année dernière, succès dû autant à l'interprétation qu'à l'œuvre elle-même ; car si le public adore les scènes militaires où vibre le patriotisme, il aime aussi les acteurs qui savent le remuer et l'attendrir. Ce résultat a été facilement atteint par les artistes de la tournée Abel. Tous, sans exception, ont été parfaits d'exactitude et de correction.

En somme, succès complet pour les artistes et belle recette pour la direction.

BULLETIN THÉÂTRAL. — Nous pouvons annoncer, dès maintenant, qu'en outre du *Rêve* et des *Folies amoureuses*, qui sont déjà presque au point, M. David vient de mettre à l'étude la *Fille de Fanchon la Vieilleuse*, le dernier grand succès parisien.

VÉNUS ET JUPITER

Mercredi 3 février, du coucher du Soleil à un peu plus de 8 heures du soir, dans la direction du couchant, on aura le curieux spectacle des deux brillantes planètes Jupiter et Vénus tout près l'une de l'autre, Vénus à notre droite, Jupiter plus à gauche.

Jeudi 4, le même spectacle recommencera, plus intéressant encore : c'est Vénus qui sera passée à gauche de Jupiter, à une moindre distance que la veille à droite.

ANGERS. — Le numéro 1 du tirage au sort. — Dans la liste des jeunes gens du canton Sud-Est, qui ont tiré au sort, vendredi, figure le nom du sieur Février, en regard duquel se trouve le numéro 1.

Ce numéro ne lui est point échu par voie de tirage, mais lui a été attribué d'office avant le commencement des opérations.

Ce jeune homme, omis de la classe 1886, avait négligé d'adresser à la préfecture les excuses prescrites, en pareil cas, par la loi.

Dans un article publié par le *Patriote* et le *Petit Patriote de l'Ouest*, nous lisons, au sujet de l'élection de Baugé :

« ... Il n'y a pas un républicain de l'arrondissement de Baugé qui ne sache que le succès de M. Coudreuse est surtout dû à la notoriété et aux qualités personnelles de l'élu... »

Un Drame en Maine

On écrit d'Angers :

« Samedi, M. Bribard, directeur des *Hirondelles*, était allé remorquer des bateaux à Chelles.

» Au retour, il ramenait un bateau en couple, c'est-à-dire bord à bord avec le vapeur.

» Son beau-frère, M. Landeau, tenait la barre, tandis que lui-même s'occupait de la machine.

» Les marins étaient restés à bord de leur bateau.

» Tout à coup, M. Landeau, pris d'un étourdissement ou d'une congestion, lâche la barre et tombe à l'eau.

» On se trouvait en ce moment entre Briolay et Ecoflant, à deux lieues environ de toute habitation, au milieu de la rivière dont les eaux débordées couvraient les prairies.

» M. Bribard avait vu tomber son beau-frère. Sans prendre le temps de se déshabiller il se précipite à son secours et parvint à le saisir et à maintenir à la surface ce corps inerte.

» Mais pendant ce temps le bateau à vapeur filait, entraînant l'autre bateau. Les marins avaient sauté à bord du remorqueur, s'efforçant en vain d'arrêter la machine dont ils ne connaissaient pas le mécanisme.

» M. Bribard, dans ce désarroi, ne perdit pas son sang-froid. Il parvint à gagner le bord de la levée, toujours chargé du corps de son beau-frère et put prendre pied. Mais il se trouvait encore au milieu de l'inondation, hors de la portée de tout secours humain. C'est là, soutenant M. Landeau inanimé, qu'il resta pendant près de deux heures. Ce n'est qu'au bout de ce temps que les marins, que le courant et la vitesse du remorqueur avaient entraînés à la dérive, purent, après s'être jetés dans un bachot, arriver auprès de M. Bribard.

» Ils le recueillirent enfin ainsi que son beau-frère, toujours sans connaissance, et remontèrent jusqu'à Ecoflant, point le plus rapproché du lieu de l'accident.

» Ils furent reçus par M. Hamoneau, qui s'empressa de leur donner les soins les plus pressés.

» Prévenues aussitôt, les sœurs d'Ecoflant arrivèrent en toute hâte et réussirent à ramener M. Landeau et à le rappeler à la vie. On nous affirme qu'il est actuellement hors de danger.

» On ne saurait trop féliciter l'honorable M. Bribard de l'énergie, du courage et de l'intelligence dont il a fait preuve en ces circonstances vraiment dramatiques.

» Il est, du reste, coutumier du fait, car, si nous sommes bien renseignés, il a accompli déjà quinze ou seize sauvetages. »

Une découverte de M. le docteur Calmette

Notre distingué compatriote, M. le docteur Calmette, de Lamballe, médecin de 1^{re} classe du service de santé des colonies, directeur de l'Institut bactériologique de Saïgon (Cochinchine), frère de notre confrère Gaston Calmette, vient de découvrir, dit le *Journal de Rennes*, le moyen de neutraliser le venin de la terrible vipère communément désignée sous le nom de « cobra-capello ». Voici, en effet, ce que nous lisons dans un journal de Paris :

« La morsure des cobras a toujours été mortelle jusqu'à présent, et dans les pays infestés par ce redoutable reptile, ses victimes se comptent chaque année par milliers. Après de longues et patientes recherches, après deux cent quinze expériences concluantes, le docteur Calmette est arrivé à trouver le remède à opposer à ce venin. Ce remède sera sous peu communiqué à l'Académie de Médecine, avec le rapport qui relate les recherches et les expériences du docteur Calmette.

» Il agit non seulement comme médica-

ment administré après la morsure et en neutralisant les effets, mais aussi comme préservatif ; introduit dans l'organisme par les voies digestives, il donne une immunité complète qui permet de s'exposer sans danger aux atteintes des cobras. Les bienfaits qui résulteront de cette découverte seront incalculables, car, ainsi que nous le disions plus haut, c'est par milliers qu'il faut compter chaque année les victimes qui succombent au venin des cobras.

» Le docteur Treille, inspecteur général du service de santé des colonies, au reçu du rapport du docteur Calmette, a immédiatement donné des ordres pour que son remède soit expérimenté à la Martinique sur le venin des trigonocéphales ; il est permis d'espérer que là aussi il produira les mêmes résultats. »

M. le docteur Calmette, qui est un élève de Pasteur, avait déjà fait, l'année dernière, une découverte qui, en permettant d'abrèger la durée de la fermentation de l'opium, procure au Trésor d'importants bénéfices. On peut être certain qu'il n'est pas à son dernier succès.

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 1^{er} février 1892

A midi : 1^m 80.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 31 Janvier 1892

Versements de 180 déposants (20 nouveaux), 45,380 fr. 38.

Remboursements, 43,487 fr. 54.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

FAITS DIVERS

PILLAGE D'UN CHATEAU

On écrit de Bourges :

« Une de ces dernières nuits, des malfaiteurs se sont introduits dans le château de M. de Lapreugne, et ont pillé la maison avec une audace incroyable.

» Vers huit heures du soir, au moment où les gens de la maison étaient en train de dîner, des malfaiteurs, au nombre de quinze, sont arrivés et ont barricadé la porte de la cuisine, faisant ainsi prisonnier M. de Lapreugne avec tout son personnel.

» Ensuite, un des voleurs, se tenant à la porte, tirait de temps en temps des coups de revolver pour effrayer les gens pendant que ses complices dévalisaient l'habitation.

» Le pillage a duré jusqu'à une heure du matin. »

On écrit de Rouen :

« Un fait déplorable vient de se produire dans une commune voisine de Rouen. Un vieillard infirme a été enterré vivant par suite de la négligence du médecin chargé de délivrer le certificat de décès. Le cercueil venait d'être descendu dans la fosse quand le fossoyeur entendit soudain des gémissements ; il rejeta les terres et constata que le cercueil avait été brisé à l'extrémité : l'infortuné vieillard, qu'on avait enterré vivant, s'était réveillé de sa léthargie à laquelle il était en proie, et il se débattait sous la terre.

» Le fossoyeur appela à l'aide. On retira le cercueil, et le vieillard fut transporté à son domicile où il ne tarda pas d'ailleurs à expirer, pour de bon cette fois.

» Une enquête est ouverte sur ce fait. »

LES DESCENDANTS DE CORNEILLE

M. Auguste Corneille, fils d'un ancien inspecteur d'académie et député, et l'un des descendants directs du grand Corneille, vient de mourir à Fécamp à l'âge de 62 ans.

Les seuls descendants directs de Corneille qui existent encore aujourd'hui sont : le frère aîné de M. Auguste Corneille, Pierre-Remi Corneille, ancien député, ancien conseiller de préfecture de la Seine-Inférieure, actuellement greffier en chef de la Cour des comptes, et Charles Corneille, son cousin-germain.

UN UNIFORME DE NAPOLÉON I^{er}

Un riche propriétaire de Reims qui vient de mourir, et dont le père était autrefois attaché à la garde-robe de l'empereur Napoléon I^{er}, possédait un uniforme complet des chasseurs de la garde qui avait été porté par l'Empereur pendant la campagne de 1813.

Cet uniforme soigneusement conservé dans une vitrine depuis des années a été légué par testament au Prince Louis-Napoléon.

PILULES SUISSES

Le médicament le plus populaire de France.

Marché de Saumur du Samedi 30 Janvier

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Beuf ou vache, le kil.	1 85
id. halle (moyenne)	19 85	Veuve	2
Méteil	16 20	Mouton	2 40
Seigle	12 55	Porc	1 60
Orge	12 50	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	1 1
Sarrasin	—	Canards	5 50
Haricots blancs	20	Oies	11
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Œufs la douzaine	1 10
Noix	11	Foin, la charretée de 780 kilog.	95
Châtaignes	12	Luzerne	90
Sel les 100 kil.	15	Paille	35
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique, les 52 kilog. 500	10	Chanvre 1 ^{re} qualité id. 2 ^e	35
Farine, la culasse de 157 kilog.	60	id. 3 ^e	30
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	14
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	Charbon de terre	4 50
id. 3 ^e id. Of. 35	—		

Le chloral qui entre dans la composition du Sirop de Follet est un puissant antiseptique, c'est-à-dire un agent qui préserve de la corruption les corps organiques. Un flacon de Sirop de Follet, entamé, peut se conserver indéfiniment sans s'altérer. Cette propriété ajoute assurément aux précieuses qualités de ce médicament, qui s'est révélé si efficace contre certaines maladies où les désordres nerveux et l'insomnie sont causés par des germes infectieux. Ainsi, le Sirop de Follet a donné des résultats supérieurs à toute autre médication, dans la coqueluche, dans la chorée ou danse de Saint-Guy, dans les convulsions des enfants, dans l'éclampsie et dans l'albuminurie, etc.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.



LE GRESHAM Société fondée en 1848
Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1848
Risques Guerre, Voyages, Dual, Sûreté garantie.
RENTES VIAGÈRES payables sans frais
Sommes payées 26 Juin 91 : 234 Millions 800.000 F.
Assurances proposées 26 Juin 91 : Un Milliard 666.812.555 F.
Prospectus et renseignements gratis et franco à Paris, dans les bureaux de la C^{te}, 30, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bou vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logé
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
En l'étude du notaire, le dimanche
7 février 1892, à midi,

LE JOLI CHALET DES COFFINIÈRES

PRÈS LE CHAPEAU
Dépendant de la succession de
M. POITVIN.

S'adresser à M^e GAUTIER, nota-
ire, pour traiter avant l'adjudi-
cation. (40)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très
joli quartier. — Vue magnifique
sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.
S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A LOUER DE SUITE

GRAND MAGASIN et Grande Cave.

S'adresser à M. CHATAIN, mar-
chand de bois, rue Saint-Nicolas.

A CÉDER

DÉBIT DE VINS

Situé dans un très-bon quartier
de Saumur.

S'adresser à M. ROUX, expert,
47, rue Dacier. (45)

A céder de suite

ATELIER DE FORGERON

SERRURIER ET TAILLANDIER
A Villebernier.

S'adresser à M. CONSTANT, qui
l'exploite, à Villebernier.

A VENDRE

Jument baie, 5 ans, très
douce. Se monte et s'attèle.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant
connaissances spéciales et muni
des meilleures références, désire
place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser, pour visiter, 6, rue
du Temple.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4.
Avec écurie, remise et grand jardin.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Spécialité de mise en bouteilles

F. BREBION

Tonnellier-Champagniseur
6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6,
Saumur.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie
et Buvette.

Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(36^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de
toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant
les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles,
horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques
et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales
denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUP-
PLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les
membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent
plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'a-
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-
DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,
7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Choucroute.....1/2 kil. 0.20	
Camembert (double-crème)...	0.60	Saucisses fumées.....2 pour	0.25
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée.....1/2 kil.	1.50
Petit Brie.....	0.45	Jambon désossé.....	1.60
Gruyère extra.....1/2 kil.	0.90	Saucisson de Lyon.....	3.50
— Emmenthal.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Hollande.....	1.20	de Strasbourg et de Ruffec	
Roquefort.....	1.60	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Port Salut.....	1.50	Pâtés d'alonettes de Pithiviers, Bécasses,	
Brie (véritable).....	1.40	Grives, Perdreaux, Lièvres.	
Muns er.....la boîte	2.50		

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

TRÈS BEL ASSORTIMENT DE DRAPERIES NOIRES POUR VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

HABITS sur MESURE à 45 FR. Doublé Soie LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,